

## Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
5. **Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;**
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre

### Objectifs et Résultats Attendus

Ce programme a pour objectif global d'assurer la gestion durable des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Les résultats attendus sont : la bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles est promue à travers la responsabilisation des collectivités territoriales ; la gestion durable des ressources forestières et fauniques est assurée ; une stratégie de développement des zones arides et de lutte contre la désertification est élaborée ; la gestion rationnelle de la ressource en eau est assurée.

### Activités

Les activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs ci-dessus sont organisées dans les sous programmes ci-après. L'année 2009 est la référence et l'année 2015 est l'objectif.

### Coût estimatif

Le coût global du programme est de 127,4 milliards de FCFA pour la période 2009 à 2015.

## SOUS-PROGRAMMES

### I. POLITIQUE NATIONALE FORESTIERE

#### Objectifs:

- (i) Assurer une gestion intégrée et durable des ressources forestières, fauniques et aquatiques,
- (ii) Développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation,
- (iii) Renforcer la compétitivité des filières de production, de récolte et de valorisation
- (iv) Satisfaire les demandes sociales relatives aux dites ressources.

#### Activités :

- (i) Appui à la politique de décentralisation et de transfert de responsabilités aux collectivités rurales
- (ii) Facilitation du processus de gestion concertée des RN transfrontaliers Mali/Niger
- (iii) Renforcement des capacités pour une meilleure articulation de la politique environnementale avec la lutte contre la pauvreté (Initiative Pauvreté Environnement)
- (iv) Gestion et appui au développement et à la pérennisation du Système d'Information Forestier (SIFOR)
- (v) Lutte contre la pauvreté et restauration des zones dégradées (Programme ALINHINA)
- (vi) Appui à la gestion participative des ressources forestières centrée sur la faune et les produits forestiers
- (vii) Amélioration du flux des produits forestiers en direction des centres urbains

Coût estimatif : 34,5 milliards de FCFA de 2009 à 2015

### 2. POLITIQUE NATIONALE DES ZONES HUMIDES

*Objectifs :* Ce sous-programme a pour but de donner des directives à l'action gouvernementale et aux communautés pour conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles et la diversité biologique des zones humides. Il s'agit aussi de promouvoir l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides du Mali en vue de maintenir leurs fonctions écologiques, sociales et économiques pour le bien être des générations présentes et futures.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- (i) Promouvoir la création d'une banque nationale de données sur les zones humides;
- (ii) Promouvoir la conservation de la diversité biologique des zones humides ;
- (iii) Former et sensibiliser le public (acteurs locaux responsables politiques, techniciens et chercheurs) à

la valeur des zones humides (valeurs économiques, sociales, culturelles et thérapeutiques) ;

- (iv) Améliorer les connaissances sur les zones humides du Mali et désigner de nouveaux sites Ramsar ;
- (v) Renforcer les dispositions légales et réglementaires en matière de gestion des zones humides et veiller à leur application.

#### Activités :

- (i) Aménagement et protection des bassins versants et des têtes de sources des cours d'eau au Mali.
- (ii) Système d'aide au monitoring, à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones lacustres nord du delta intérieur du Niger
- (iii) Réalisation de 20 étangs piscicoles le long du fleuve dans le District de Bamako
- (iv) Gestion concertée des ressources naturelles de Lac Magui
- (v) Gestion conventionnelle des ressources piscicoles du Lac Korientzé et du Koli- Koli
- (vi) Aménagement des berges du fleuve Niger et ouvrage du Diakka au droit de Diafarabé
- (vii) Restauration des berges du Fleuve Niger (Kangaba, Kati, Koulikoro)
- (viii) Réhabilitation des écosystèmes inondables dégradés
- (ix) Protection de la biodiversité et gestion participative et durable des ressources naturelles dans le delta intérieur du Niger (FODESA)
- (x) Intégration de la cartographie et de l'occupation des terres et fiches descriptives des projets dans les principales zones humides du Mali
- (xi) Inscription et gestion de nouvelles zones humides d'importance internationale.

Coût estimatif : 16,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

### 3. STRATEGIE NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

#### Objectifs:

- (i) Domaine de l'amélioration des connaissances :
  - Disposer d'un capital national d'expertise (écologie générale, taxonomie, météorologie, génie génétique, etc.) et de recherche sur la diversité biologique
  - Disposer d'un répertoire des zones présentant un intérêt pour la flore, la faune et les écosystèmes particuliers
  - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces animales et végétales présentant un intérêt écologique ou économique
  - Améliorer les connaissances sur le patrimoine génétique national des plantes cultivées, des espèces

sauvages apparentées, des races d'animaux domestiques et des espèces sauvages

- Disposer d'un système national de suivi et de surveillance des ressources de la diversité biologique
- Disposer d'un répertoire des pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique

(ii) Domaine de la conservation des ressources

- Promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau intégré et représentatif de zones protégées (parcs, réserves de faune, réserves de pêche, forêts classées, etc.) et atteignant 15% de la superficie totale du pays
- Promouvoir l'utilisation durable de la faune et de la flore
- Assurer la préservation, voire la restauration de manière localisée, de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction
- Assurer la conservation in situ des plantes locales cultivées et des races d'animaux menacées de disparition
- Promouvoir une conservation ex situ des espèces locales.

(iii) Domaine de la valorisation

- Promouvoir l'expérimentation et la mise en œuvre des modèles de développement durable intégrant la conservation de la diversité biologique
- Promouvoir le tourisme écologique des sites à potentiel élevé en ressources biologiques
- Garantir l'accès aux ressources génétiques et un partage équitable des bénéfices provenant de leur exploitation.

(iv) Domaine de la biotechnologie

- Promouvoir l'exploitation des biotechnologies dans la mise en valeur des ressources biologiques et la préservation des espèces menacées
- Assurer la sécurité biologique
- Prévenir et gérer les risques liés à la manipulation, au stockage et au transfert d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie.

*Activités :*

- (i) Promotion, évaluation et amélioration des modes de gestion du réseau national d'aires protégées
- (ii) Nouveaux classements de forêts le long de la Bagoé dans les cercles de Bougouni et Kolondiéba – Région de Sikasso
- (iii) Valorisation et conservation du mouton à laine – Région de Tombouctou
- (iv) Mise en œuvre du Protocole de Cartagene au Mali à travers l'opérationnalisation du Cadre National

de Biosécurité et de la loi relative à la sécurité en Biotechnologie.

*Coût estimatif :* 1,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

#### **4. STRATEGIE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES**

*Objectifs:*

- (i) Effectuer un état des lieux par l'évaluation du système d'aires protégées du Mali
- (ii) Améliorer les modes de conservation et de gestion des aires protégées au Mali, notamment en associant les collectivités territoriales
- (iii) Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation au bénéfice des acteurs de la gestion et du suivi – évaluation du système national d'aires protégées.
- (iv) Mettre en œuvre des programmes de gestion et de conservation des différentes aires protégées en recherchant la pérennité et la participation des acteurs locaux
- (v) Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation et de communication sur l'importance des aires protégées
- (vi) Renforcer les modes de financement des actions dans les aires protégées avec l'objectif d'en assurer la pérennisation
- (vii) Evaluer sur le plan institutionnel les mécanismes de gestion des aires protégées au niveau national et mettre en œuvre des mesures institutionnelles pour en améliorer l'efficacité

*Activités :*

- (i) Amélioration des modes de conservation et de gestion des aires protégées au Mali à travers la participation des collectivités territoriales
- (ii) Protection et gestion de la diversité biologique de la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé à travers la participation des collectivités riveraines
- (iii) Conservation et valorisation de la biodiversité du Gourma et des éléphants
- (iv) Gestion intégrée et préservation de la faune dans le Tamesna et l'Adrar des Ifoghas
- (v) Création et aménagement d'un complexe d'aires protégées dans les cercles de Bougouni et Yanfolila - Région de Sikasso.
- (vi) Couverture du domaine protégé du Mali et renforcement de l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées, dans la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion

- (vii) Implantation de ranchs de préservation et de réintroduction d'antilopes saharo-sahéliennes dans le Gourma et dans le Tamesna
- (viii) Analyse du système institutionnel actuel de gestion des aires protégées puis mise en œuvre une structuration institutionnelle nouvelle propre à dynamiser le secteur

*Coût estimatif* : 23,7 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

## **5. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES ZONES ARIDES**

*Objectifs* : Ce sous programme a pour objectif général d'élaborer une stratégie nationale de développement des zones arides, en liaison avec la lutte contre la désertification. Cet objectif général se traduit en six objectifs spécifiques :

- (i) Améliorer la gouvernance et les mécanismes de planification aux niveaux national et local pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les zones arides du Mali ;
- (ii) Promouvoir dans le domaine du développement rural des programmes et projets de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques dans les zones arides du territoire national ;
- (iii) Promouvoir des programmes et projets de développement dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre la désertification dans l'ensemble des zones arides du territoire national ;
- (iv) Lutter contre la pauvreté des populations par l'amélioration de leurs revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles ;
- (v) Promouvoir les activités de recherche sur le territoire national dans les domaines des zones arides et de la lutte contre la désertification
- (vi) Renforcer la prise en compte des zones arides dans le Système national de gestion de l'information sur l'environnement en cours de création.

*Activités* :

- (i) Renforcement des capacités des collectivités territoriales des zones arides pour la gouvernance de l'environnement et des changements climatiques
- (ii) Gestion intégrée et protection de la faune dans le Tamesna et l'Adrar des Ifogh (fiche commune avec stratégie des aires protégées)
- (iii) Poursuite et extension de la lutte contre l'ensablement et développement des ressources forestières dans les régions du nord
- (iv) Réalisation d'Impluviums et de petits barrages collinaires dans les zones arides et hyper arides
- (v) Réhabilitation et conservation des espaces et des parcours pastoraux en zones arides

- (vi) Mise en valeur du système lac Faguibine
- (vii) Aménagement et protection des berges du canal de Kabara
- (viii) Développement Rural Intégré de la Région de Kidal (PIDRK)
- (ix) Investissement et Développement Rural dans les Régions du Nord Mali (PIDRN)
- (x) Mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Mali
- (xi) Création et mise en œuvre d'un institut de recherche et de technologie pour les zones arides et la désertification au sud du Sahara.

*Coût estimatif* : 38,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

## **6. STRATEGIE NATIONALE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CC)**

*Objectifs* : L'objectif global de ce sous programme est d'apprécier les effets des changements climatiques sur la politique de développement économique et sociale et d'élaborer un plan d'actions pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

*Activités* :

- (i) Identifier les conséquences des CC sur les systèmes de production et les systèmes humains ; élaborer les outils d'évaluation et de gestion des risques pour une meilleure prise en compte de la contrainte climatique dans la définition et la mise en œuvre des projets de développement afin d'accroître leur résilience.
- (ii) Mettre en place un cadre national de gestion et de concertation impliquant les autorités publiques, le secteur privé et la société civile afin de définir la politique nationale, de coordonner les actions, de promouvoir les activités de développement liées aux changements climatiques et de mieux appréhender les rencontres régionales et internationales.
- (iii) Harmoniser le cadre législatif et institutionnel relatif à la gestion des aléas climatiques, la protection de la biodiversité et la lutte contre la désertification.
- (iv) Mener des actions d'information, de sensibilisation et de formation des responsables politiques, des planificateurs et des acteurs du développement ainsi que des populations ; développer la recherche pour une meilleure appropriation des technologies adaptées aux CC.
- (v) Prévenir les effets néfastes des CC sur le secteur primaire en raison de son importance dans l'économie malienne et de sa vulnérabilité.
- (vi) Intégrer la contrainte climatique dans les plans d'aménagement pour favoriser la mise en œuvre d'actions de développement intégrées et durables ; impliquer fortement les collectivités territoriales en raison de la

fragilité des populations rurales.

- (vii) Prendre en compte les financements innovants, identifier les axes de développement possibles grâce aux dispositifs carbone et en préciser les traductions concrètes sous forme de projets de développement.
- (viii) Appuyer les initiatives du secteur privé, de la société civile et de la diaspora ; favoriser la mise en œuvre de projets économiques s'inscrivant dans une logique de développement durable.

*Activités :*

- (i) Renforcement des capacités du MEA, des décideurs, des services techniques et des acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des changements climatiques
- (ii) Mise en œuvre d'un cadre national de gestion et de concertation impliquant les autorités publiques, le secteur privé et la société civile
- (iii) Création d'une chaire universitaire sur les changements climatiques chargée des activités

d'enseignement supérieur et professionnel, de la recherche et de la diffusion d'information

- (iv) Actions médiatiques pour informer et sensibiliser sur les enjeux du marché volontaire notamment par la promotion d'une charte de compensation volontaire et d'initiatives comme l'empreinte carbone
- (v) Etude de cartographie des initiatives d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de l'ICC (Initiative Changements Climatiques) du gouvernement suédois
- (vi) Promotion et développement de la participation des projets forestiers du secteur étatique et du secteur privé, aux mécanismes du MDP notamment au travers du REDD
- (vii) Mise en œuvre un dispositif de promotion, de gestion de sensibilisation et de formation de la filière carbone comprenant un fonds carbone d'appui aux opérateurs.

*Coût estimatif :* 13,6 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

**Programme 5: Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage (milliards de FCFA)**

<b>SOUS-PROGRAMMES</b>	<b>Coûts 2009–2011</b>	<b>Coûts 2012–2015</b>	<b>Total</b>	<b>Mobilisé</b>	<b>Gap</b>
1. Politique nationale forestière	23,0	11,5	34,5	19,9	14,5
2. Politique nationale des zones humides	7,1	9,1	16,2	5,1	11,1
3. Stratégie nationale de la diversité biologique	0,3	0,8	1,2	0,1	1,1
4. Stratégie nationale de gestion des aires protégées	7,3	16,5	23,7	3,8	20,0
5. Stratégie nationale de développement des zones arides	10,3	27,9	38,2	7,0	31,2
6. Stratégie nationale des changements climatiques	11,5	2,1	13,6	6,2	7,4
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>59,1</b>	<b>68,2</b>	<b>127,3</b>	<b>42,1</b>	<b>85,2</b>

